



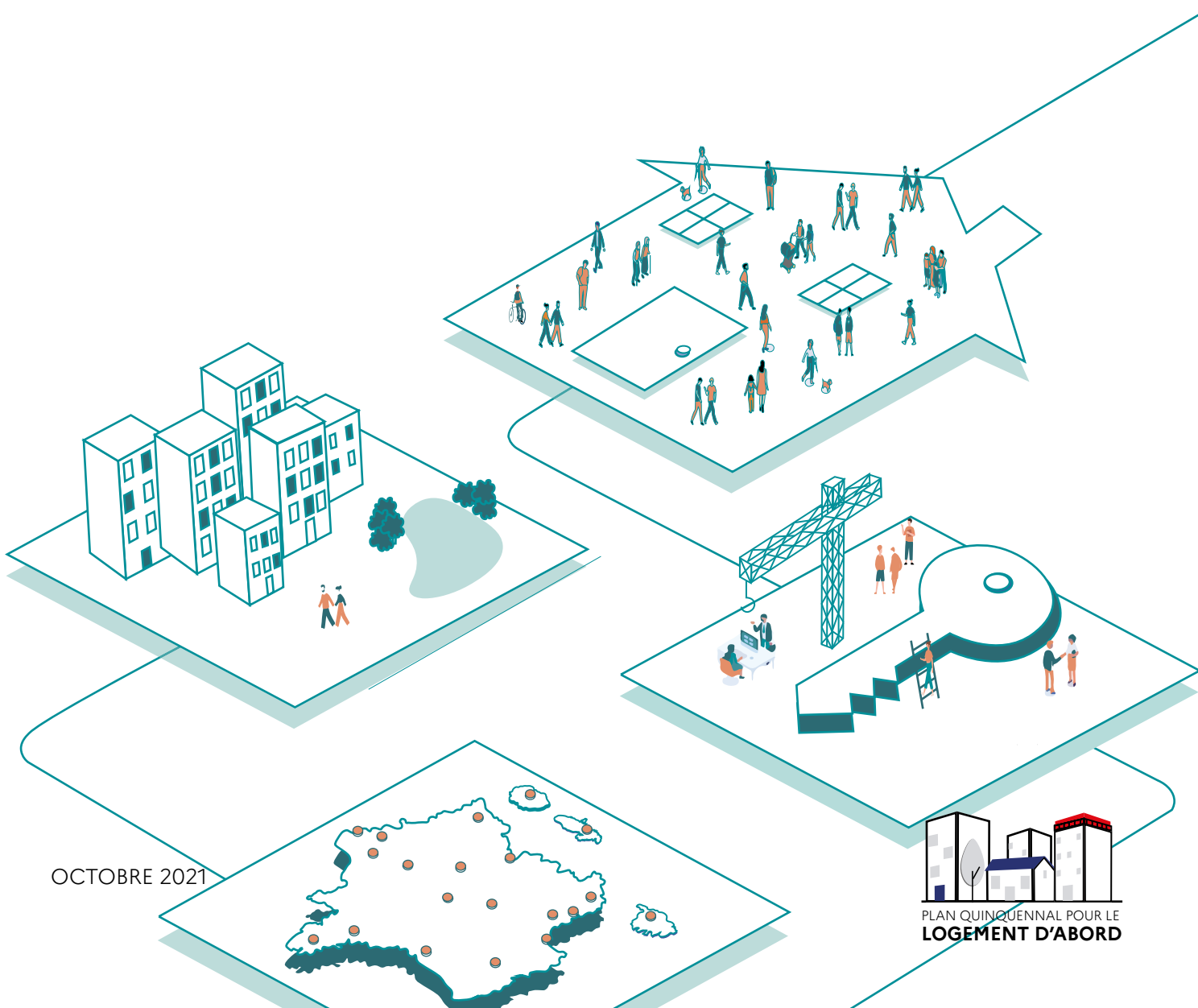
GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

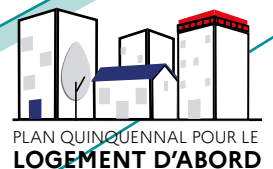
**Délégation interministérielle
à l'hébergement et à
l'accès au logement**

Logement d'abord

4 ans de résultats et de
mobilisation territoriale pour
les personnes sans domicile



OCTOBRE 2021



LE LOGEMENT D'ABORD

PRINCIPES ET CHIFFRES CLÉS

*Une politique fondée sur les principes du Logement d'abord vise à permettre un **accès rapide au logement**, pour des personnes sans logement ou qui risquent de le devenir, avec un **accompagnement adapté à leurs besoins et à leurs souhaits**.*

- ✓ **Produire des solutions de logement abordables, pérennes, adaptées aux souhaits et besoins des ménages** en difficulté
- ✓ **Ne pas préjuger d'une "incapacité à habiter"** mais au contraire rendre possible l'accès et le maintien dans le logement grâce à un **accompagnement adapté**
- ✓ **Éviter autant que possible un passage en hébergement**, tout en s'appuyant sur les compétences et l'expertise des professionnels de l'accompagnement pour **transformer nos modes d'intervention** et **améliorer leur performance sociale**
- ✓ Agir en amont sur la **prévention des ruptures**, dont les expulsions locatives

Le Logement, qu'est-ce que c'est ?



Une protection physique :
un toit, des murs, une clé, un espace décent



Une protection juridique :
un bail et des droits et devoirs qui encadrent et sécurisent la relation locative



Une dimension symbolique :
un chez-soi que l'on investit pour construire son identité, un lieu à soi pour se projeter dans la vie





280 000

PERSONNES SANS DOMICILE ONT ACCÉDÉ AU LOGEMENT ENTRE 2018 ET FIN JUIN 2021 DANS LE CADRE DU PLAN LOGEMENT D'ABORD



79 000

ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX POUR PLUS DE **174 000 PERSONNES** SANS DOMICILE ENTRE 2018 ET FIN JUIN 2021

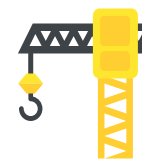


EN 2021 LE RYTHME D'ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS EN FAVEUR DES MÉNAGES SANS DOMICILE EST EN **HAUSSE DE 55%** PAR RAPPORT À 2020 ET DE 15% PAR RAPPORT À CELUI OBSERVÉ EN 2019



28 400

PLACES NOUVELLES CRÉÉES DANS LE PARC PRIVÉ EN **INTERMÉDIATION LOCATIVE** DEPUIS DÉBUT 2018



5 200

PLACES NOUVELLES CRÉÉES EN **PENSIONS DE FAMILLE** DEPUIS DÉBUT 2017, ET PLUSIEURS MILLIERS EN COURS DE CONSTRUCTION

ÉDITORIAUX



Il y a quatre ans le Gouvernement s'est engagé dans la transition d'une expérimentation riche en enseignements vers une politique publique de grande ampleur. Le Logement d'abord est bien désormais le principe directeur de la politique de l'Etat et de ses partenaires en matière de lutte contre la grande exclusion et le sans-abrisme. Ce passage à l'échelle d'un principe éprouvé et validé à de multiples reprises en France et à l'international est et restera un défi, tant il emporte des modifications structurelles de nos manières de penser, concevoir et mettre en œuvre les dispositifs au service des personnes sans domicile.

Notre réussite à tous est d'avoir commencé à relever ce défi, de manière collective, pour apporter une réponse globale, cohérente et performante aux situations dramatiques de celles et ceux qui sont aujourd'hui dépourvus de logement. Ensemble, Etat,

collectivités territoriales, associations, bailleurs sociaux et partenaires de la santé et de l'emploi, nous travaillons chaque jour pour aller vers et accompagner les personnes sans domicile. Le Logement d'abord est l'expression concrète de notre volonté commune de ne rien céder sur le droit au logement - un logement durable, digne, abordable, adapté aux besoins. Le Logement d'abord c'est adapter nos dispositifs pour mieux prendre en compte les désirs, les choix, les priorités des personnes en situation de grande exclusion. Le Logement d'abord c'est aussi valoriser ce qui fait la force de notre modèle français - le logement social, l'hébergement inconditionnel, le réseau associatif - et s'engager pour continuer à développer un panel de solutions qui protègent et permettent de se reconstruire.

Durant ces quatre dernières années le Gouvernement a ainsi investi et s'est donné les moyens de cette transformation : engagements pour la construction de logements sociaux, développement des pensions de famille et de l'intermédiation locative dans le parc locatif privé, ouverture de 80 000 places d'hébergement, renfort des moyens de l'accompagnement social, des accueils de jour, des équipes mobiles professionnelles, essaimage du dispositif «Un chez-soi d'abord» pour un meilleur accompagnement des personnes sans-abri souffrant de troubles psychiques sévères, etc. En 2021 il reste beaucoup à faire mais les résultats sont là, tangibles. Depuis début 2018, au moins 280 000 personnes sans domicile ont accédé au logement. Pour aller plus loin, l'Etat s'est doté d'un cadre de gouvernance et d'une feuille de route qui incarnent le Service public de la rue au logement. Avec détermination nous continuerons à démontrer que le sans-abrisme et la grande précarité ne sont pas une fatalité.

Emmanuelle Wargon

Ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique,
chargée du logement



Le plan quinquennal pour le Logement d'abord, lancé par le Gouvernement dès 2017, propose une stratégie globale pour répondre à la persistance du phénomène de sans-abrisme en France. Le plan prévoit de travailler de manière simultanée les questions de production de logements abordables et adaptés, de repérage, d'orientation et d'accompagnement des personnes sans domicile et de prévention des ruptures. Dès le lancement du plan nous avons également fixé un objectif de mobilisation collective autour de cette stratégie commune, dans une logique de territorialisation pour soutenir les personnes en grande difficulté de logement.

Quatre ans plus tard nous avons largement avancé sur nombre de ces chantiers. Avant tout nous avons fait du Logement d'abord un objet concret, qui guide les décisions de chacun au quotidien à tous les niveaux. Au-delà des principes qui fondent la philosophie

d'action, c'est chaque jour que le Logement d'abord se vit sur le terrain, au travers d'une multitude d'acteurs et d'actions.

Cette effervescence est largement tirée par les 45 territoires de mise en oeuvre accélérée du Logement d'abord, véritables laboratoires d'innovation sociale où collectivités territoriales et services de l'Etat pilotent ensemble un plan d'actions résolument orienté vers la réduction du sans-abrisme, dans le respect des rôles et compétences de chacun.

Je tiens à remercier vivement l'ensemble des professionnels qui font vivre cette ambition. En acceptant d'interroger et de faire évoluer leurs dispositifs et leurs pratiques, ils contribuent tous à construire l'action sociale de demain. L'Etat, au niveau national comme au niveau local, est pleinement investi pour donner les moyens d'agir, lever les obstacles, outiller les acteurs. Vous pouvez compter sur l'engagement de la Dihal pour continuer à vous soutenir dans la mise en oeuvre concrète du Logement d'abord et réinventer l'action publique au quotidien, au service de tous ceux qui subissent la grande précarité et l'exclusion.

Sylvain Mathieu

Délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement

TABLE DES MATIÈRES

02 LE LOGEMENT D'ABORD : PRINCIPES ET CHIFFRES CLÉS

04 ÉDITORIAUX

07 DU LOGEMENT D'ABORD AU SERVICE PUBLIC DE LA RUE AU LOGEMENT, UNE RÉFORME PROFONDE DE L'ACCÈS AU LOGEMENT DES PERSONNES SANS DOMICILE

Une réforme prioritaire lancée en 2017

Du parcours en escalier au Logement d'abord

Le Service public de la rue au logement : un nouveau cadre d'action appuyé par une feuille de route ambitieuse

Focus : Développer les outils d'observation sociale pour mieux répondre aux besoins des personnes sans domicile

Focus : « Un Chez-soi d'abord » un dispositif précurseur pour déconstruire la notion de capacité à habiter comme facteur prédictif du maintien dans le logement

15 LE LOGEMENT D'ABORD, UNE ACTION DE PROXIMITÉ GRÂCE À L'ENGAGEMENT SOUTENU DES TERRITOIRES ET LA MISE EN PLACE DE STRATÉGIES PARTENARIALES

Des stratégies partenariales rendues possibles par une meilleure coordination des acteurs des champs de l'hébergement, du logement et de l'insertion

Renforcer les partenariats territoriaux pour favoriser l'accès au logement social des ménages sans domicile

Des moyens renforcés dans les territoires pour aller à la rencontre des locataires en situation d'impayés et éviter l'aggravation des situations

Un troisième plan interministériel lancé en 2021

26 équipes mobiles créées pour faciliter l'accompagnement des personnes menacées d'expulsion

25 UNE POLITIQUE PLUS PERFORMANTE POUR RÉDUIRE DURABLEMENT LE NOMBRE DE PERSONNES SANS DOMICILE EN FRANCE

Repenser les dispositifs d'hébergement pour mieux accompagner les personnes sans domicile vers des solutions d'accès au logement

145 projets sélectionnés pour moderniser les accueils de jour pour les personnes sans abri et humaniser des centres d'hébergement en outre-mer

68 tiers lieux alimentaires soutenus pour favoriser l'accès à l'alimentation des ménages hébergés à l'hôtel


En 2021, 7 700 places consacrées aux besoins immédiats et urgents des femmes victimes de violence

Focus : Innover dans l'accompagnement des personnes en situation de grande marginalité

Loger les réfugiés: permettre un accueil digne et rapide et assurer la cohésion des territoires

Accompagner simultanément vers l'emploi et le logement, c'est possible

La production de nouvelles résidences sociales encouragée par la publication d'une nouvelle feuille de route en 2021

A black and white photograph showing two people from the chest up, looking at a document held by the person on the right. The person on the left is in profile, looking towards the document. The background is bright and slightly out of focus, suggesting an indoor setting with a window. The text is overlaid on the image in white boxes with black text.

**Du Logement d'abord au
Service public de la rue au
logement, une réforme
profonde de l'accès au
logement à destination
des personnes sans domicile**

DU LOGEMENT D'ABORD

AU SERVICE PUBLIC DE LA RUE AU LOGEMENT

UNE RÉFORME PROFONDE DE L'ACCÈS AU LOGEMENT À DESTINATION DES PERSONNES SANS DOMICILE

Une réforme prioritaire lancée en 2017

En septembre 2017, le Président de la République lançait le plan quinquennal pour le Logement d'abord avec l'objectif d'apporter une réponse structurelle plus performante aux situations de sans-abrisme en constante augmentation depuis plus de dix ans en France. **Ce nouveau modèle d'action publique, qui vise un accès rapide au logement avec un accompagnement adapté, a d'ores et déjà produit des résultats très significatifs** et supérieurs à ceux des dernières années dans plusieurs domaines, à commencer par le relogement des ménages hébergés, la production de logements très sociaux à bas niveau de quittance (PLAI adaptés) et de pensions de familles, l'ouverture de places en intermédiation locative (mobilisation du parc locatif privé à des fins sociales), la prévention des ruptures ou encore la mobilisation de logements pour les réfugiés. **Le Logement d'abord, principe directeur de la politique publique, nourrit chaque orientation stratégique et décision opérationnelle** dans le secteur de l'hébergement, de l'accompagnement et de l'accès au logement des ménages en situation de grande précarité.

La philosophie du Logement d'abord est basée sur les principes suivants, validés par l'expérience et par la recherche, dans tous les pays où il a été expérimenté :

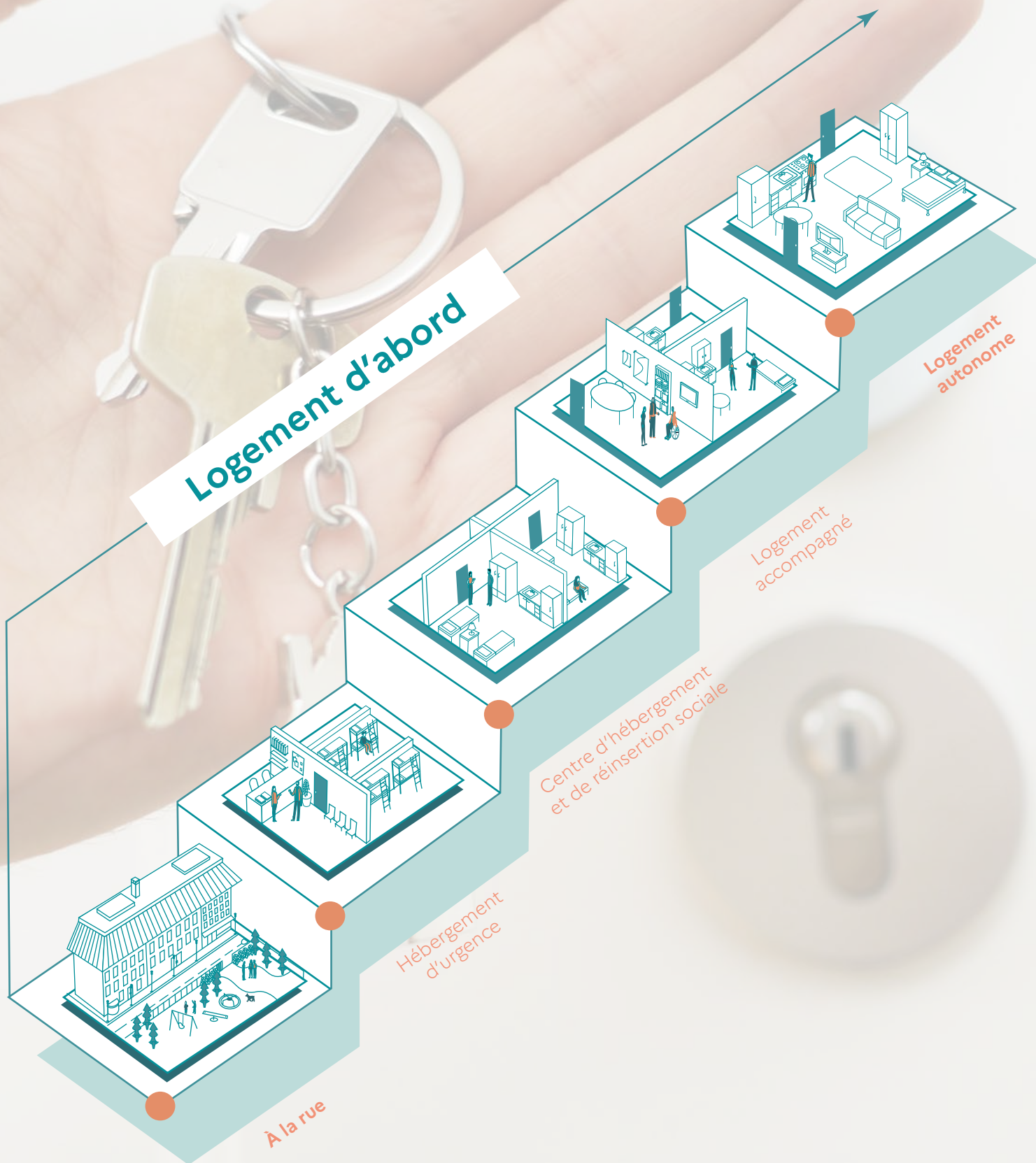
- la **réussite du relogement d'une personne est impossible à prédire à l'avance**, même si elle a connu un long parcours d'exclusion et de rue. On dit qu'il n'y a "pas de prédictibilité de la capacité à habiter" : il faut donc faire le pari de la réussite si la personne souhaite aller vers le logement ;
- la **confiance donnée aux personnes** dans leur choix de vie est un facteur de réussite pour leur maintien dans le logement ;
- **les personnes concernées sont les plus à même de décider** du dispositif et de l'accompagnement qui leur conviennent ;
- **c'est l'accompagnement qui doit s'adapter aux besoins de la personne et non l'inverse** ;
- **les compétences et les forces des personnes doivent être valorisées**, notamment au travers des savoirs d'expérience et de la pair-aidance.

Cette nouvelle philosophie rompt ainsi avec la traditionnelle doctrine du "modèle en escalier", où la personne doit passer par les différentes étapes de la rue, de l'hébergement d'urgence, du CHRS, et du logement adapté pour peut-être enfin pouvoir accéder au logement. **Le logement n'est plus la fin d'un parcours dit "au mérite" mais bien le premier objectif.** Il devient le lieu où s'exerce l'accompagnement visant l'insertion sociale et citoyenne.

Si les dispositifs d'hébergement constituent une vraie force du modèle social français, en offrant une protection immédiate et l'affirmation d'un devoir de solidarité envers les personnes en situation de grande précarité, l'expérience a montré dans de nombreux pays que **le modèle d'insertion "en escalier" présente de vraies limites.** Ce parcours, qui laisse peu de place au choix de la personne, traduit une forme de défiance dans ses capacités. Il peut décourager un grand nombre d'entre elles d'entrer ou de rester dans les dispositifs institutionnels et associatifs : parcours très long avant d'arriver au logement, étapes successives qui provoquent stress et ruptures fréquentes, perte de la confiance en soi et de ses propres capacités, détérioration de l'état de santé physique et psychique lorsque l'hébergement est de mauvaise qualité et se prolonge, perception d'un contrôle social conduisant certaines personnes à "préférer la rue".

Cette défiance envers les institutions et le souhait d'affirmer son droit de choisir pour soi-même sont à l'origine d'un non-recours important aux droits et services existants. Ce modèle, centré majoritairement sur l'accompagnement avant l'accès au logement, laisse souvent les personnes "seules" une fois l'accès au logement réalisé, conduisant à des échecs et à des retours au bas de "l'échelle" les obligeant à tout recommencer. Enfin, ce modèle pouvait être adapté lorsque la demande était stable et qu'une certaine fluidité dans les parcours ascendants vers le logement était plus courante. Ce n'est plus le cas du fait d'une pression croissante de la demande à l'entrée et de difficultés d'accès aux solutions de sorties. Il s'agit donc d'un modèle insatisfaisant pour les personnes sans domicile, mais également générateur de grandes frustrations pour les professionnels qui travaillent auprès d'elles, puisqu'un sentiment d'impuissance s'installe face à l'embolie du système. **Face à ces constats, c'est tout le modèle d'intervention publique qui est à questionner et repenser.**

Du parcours en escalier au Logement d'abord



Le Service public de la rue au logement : un nouveau cadre d'action appuyé par une feuille de route ambitieuse

Mis en place à partir du 1er janvier 2021, le Service public de la rue au logement marque une nouvelle étape dans la généralisation de l'approche "Logement d'abord" en France en proposant **un nouveau cadre d'action pour apporter des réponses plus efficaces dans la lutte contre le sans-abrisme**. Si les efforts conjoints pour repenser les modes de faire dans le cadre du Logement d'abord de tous les acteurs des secteurs de l'hébergement, de l'accès au logement et de l'insertion, sont à souligner, une forte dichotomie persiste entre hébergement et logement entretenant l'idée d'un accès au logement à l'issue d'un parcours en escalier. C'est pourquoi, le Service public de la rue au logement vise à aller plus loin dans la **refondation des missions, du pilotage, du fonctionnement et du financement de l'ensemble des dispositifs** du parcours des personnes allant de la rue au logement en définissant un cadre d'intervention pour une **action publique plus cohérente et plus efficiente** dans la lutte contre le sans-abrisme.

Pour accompagner son déploiement, le Service public de la rue au logement a été doté d'une feuille de route, présentée en septembre 2021 par Emmanuelle Wargon, ministre chargée du Logement. Cette feuille de route pilotera l'ensemble de la politique publique de l'hébergement et du Logement d'abord en intégrant notamment la démarche de programmation pluriannuelle des places d'hébergement, l'accélération de la mise en oeuvre du Logement d'abord, la simplification des procédures et le renforcement du dialogue avec les associations. Cette feuille de route est structurée autour de 7 principaux axes déclinés en actions opérationnelles :

1. **Mettre en place le Service public de la rue au logement**
2. **Développer les leviers structurels du déploiement du Logement d'abord**
3. **Mettre la performance sociale au coeur de la lutte contre le sans-abrisme**
4. **Prévenir les ruptures : mettre en oeuvre le 3ème plan interministériel de prévention des expulsions**
5. **Développer une stratégie globale de prise en compte des gens du voyage**
6. **Transformer les foyers de travailleurs migrants**
7. **Agir sur tous les leviers mobilisables pour résorber les bidonvilles**



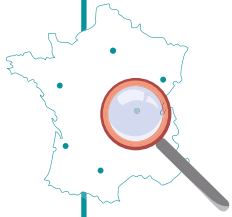
2,9

MILLIARDS D'EUROS

consacrés à l'hébergement et aux parcours vers le logement et l'insertion des personnes vulnérables en 2021

Ce service public et la feuille de route qui l'accompagne traduisent l'expression d'une volonté d'**organiser une réponse agile et efficace**, tournée vers la mise en oeuvre d'une politique au sein d'un **ensemble cohérent d'acteurs qui va du niveau central au niveau territorial**. Il s'appuie sur les acteurs des territoires, avec le pilotage notamment des services déconcentrés de l'État. Le Service public de la rue au logement articule tous les acteurs de la chaîne de l'hébergement et du logement, pour mettre pleinement en oeuvre la stratégie nationale du Logement d'abord sur l'ensemble du territoire.

■ La feuille de route du Service public de la rue au logement est disponible en page 34 et sur le site de la Dihal : <https://www.gouvernement.fr/agir-contre-le-sans-abrisme-la-dihal-publie-sa-nouvelle-feuille-de-route-du-service-public-de-la-rue>



Accélérer l'accès au logement des personnes sans domicile sur la ville d'Amiens

La **ville d'Amiens** qui s'était engagée à loger annuellement 100 ménages sans domicile (en structure d'hébergement ou à la rue) avec une attention particulière aux jeunes et personnes victimes de violences, en mobilisant le parc social mais aussi le parc privé, a atteint cet objectif malgré les difficultés liées au confinement en 2020. Ainsi, ce sont **249 solutions qui ont été trouvées en deux ans et demi et 225 ménages effectivement relogés**. Parmi ces ménages, près de la moitié d'entre eux étaient à la rue, 20% étaient dans des foyers ou CHRS, et 30% étaient hébergés par des tiers (solidarité familiale ou amicale mais dans une situation précaire et instable).

Le logement d'abord est inscrit dans les pratiques, avec :

- ✓ l'acculturation des professionnels du secteur social et médico-social,
- ✓ la dynamique de l'accès au logement de 100 ménages à la rue ou sans logement,
- ✓ la co-construction d'un étayage sur mesure pour l'accès au logement,
- ✓ la mobilisation du parc privé.

Mais les actions restent à poursuivre pour que l'ensemble des acteurs soient sur une logique commune (diagnostic partagé afin de déterminer au-delà du besoin d'accompagnement le besoin de logement, connaissance de l'ensemble des possibles en termes d'accompagnement par l'ensemble des acteurs du territoire...)

« Le plan Logement d'abord apporte des réponses aux limites des dispositifs existants et aux nouveaux besoins qui apparaissent »

Pourquoi votre collectivité s'est-elle engagée comme Territoire de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord en 2021 ?

« La marginalité urbaine est importante dans la Métropole de Grand Nancy, et les solutions existantes n'étaient pas suffisantes et pas adaptées. Nous avons besoin à la fois de nouveaux modes de logements et surtout d'accès direct au logement.

Le plan Logement d'abord permet de créer des politiques publiques innovantes, qui permettent de changer notre approche pour trouver rapidement un logement aux habitants les plus précaires. »

Qu'attendez-vous de la dynamique Logement d'abord en termes de changements de pratiques et d'évolution des dispositifs ?

« D'abord une meilleure coordination des acteurs locaux du logement sur laquelle le plan Logement d'abord met l'accent pour avoir une action collective plus efficace. Nous allons par exemple travailler avec les bailleurs privés pour mobiliser des logements qui nous permettront de loger des sans-abris de manière pérenne.

Plutôt que d'attendre que les personnes sans-abris nous adressent leurs demandes, le plan Logement d'abord va également permettre d'inverser la dynamique pour adopter une approche "d'aller vers". Nous allons ainsi mettre en œuvre de nombreux dispositifs pour aller à la rencontre des sans-abris, diagnostiquer leur situation et leur permettre d'accéder à un logement pérenne.

Je note enfin un réel enthousiasme de l'ensemble des acteurs du logement qui sont stimulés par cette nouvelle approche et manière de travailler. On reprend espoir sur l'efficacité des politiques publiques destinées aux sans-abris. »

Jean-Baptiste DAUBEUF

Coordinateur Logement d'abord
Métropole du Grand Nancy



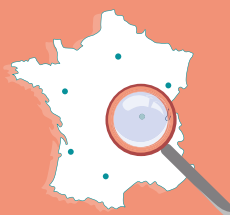
FOCUS

Développer les outils d'observation sociale pour mieux répondre aux besoins des personnes sans domicile

Mener sur son territoire une politique de lutte contre l'exclusion suppose de disposer de **connaissances fines et actualisées sur les publics cibles**, leurs besoins et leurs attentes. C'est un gage d'efficacité pour la performance de l'action publique. C'est également une étape indispensable pour préparer la phase d'action. Cette connaissance permet ensuite de produire localement une offre globale d'hébergement, de services et d'accès au logement qui ne soit pas la déclinaison d'un modèle unique mais qui soit la **réponse à des besoins identifiés et caractérisés localement**. C'est pourquoi et dès son lancement, le plan Logement d'abord a intégré cette dimension à ses 16 axes de travail prioritaires et soutient les initiatives territoriales en ce sens.

Un certain nombre de collectivités ont récemment mis en place des opérations de dénombrement de personnes sans-abri. Ces opérations consistent à quadriller de manière systématique et à pied un territoire sur un court laps de temps (souvent une nuit) pour compter les personnes sans-abri. Venues des pays anglo-saxons et utilisées depuis de nombreuses années dans plusieurs villes américaines ou européennes, ces opérations sont importées en France en 2018 par la Ville de Paris qui initie alors la première édition de la Nuit de la Solidarité. Ce type d'opérations a depuis essaimé en France métropolitaine, avec des éditions dans plusieurs grandes villes comme Rennes, Metz, Grenoble, Toulouse ou Montpellier avec chacune ses spécificités. **Les Nuits de la Solidarité sont des opérations multi-partenariales qui supposent une méthodologie précise et solide**, c'est pourquoi,

la Dihal et l'Insee se sont associées en 2021 dans l'édition d'un guide méthodologique visant à mieux accompagner les territoires dans l'organisation de futures opérations de dénombrement des personnes sans-abris. **La Dihal pilote également l'organisation de la première nuit nationale de la solidarité qui réunira en janvier 2022 une vingtaine de villes.**



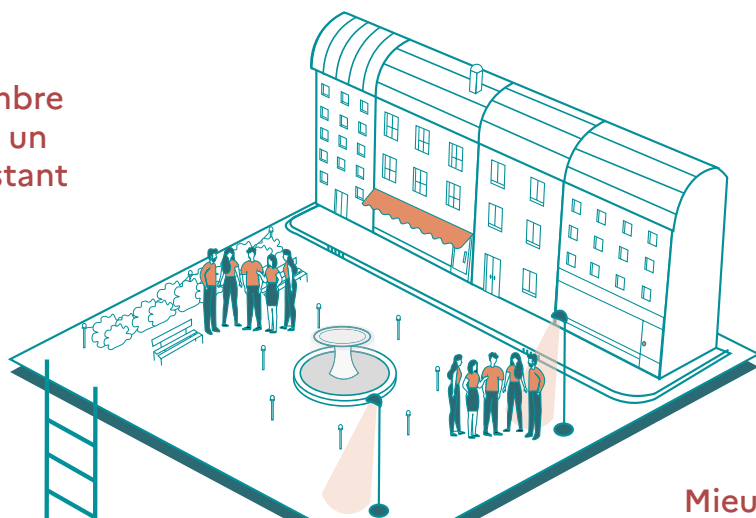
Les observatoires du sans-abrisme : des outils d'aide à la décision et d'accompagnement à la mise en oeuvre de la stratégie du Logement d'abord

Le développement de l'observation sociale et le partage de diagnostics en temps réel font partie des grands enjeux identifiés pour la déclinaison de la stratégie logement d'abord à l'échelle des territoires. Plusieurs territoires de mise en oeuvre accélérée mènent des travaux de structuration à partir de données existantes qui engagent des partenaires urbanistiques tels que les agences de développement et d'urbanisme (Métropole Européenne de Lille, Eurométropole de Strasbourg, Nantes Métropole, Clermont Auvergne Métropole-département du Puy-de-Dôme) ou académiques (Montpellier Méditerranée Métropole). **La mise en place de ces observatoires permet ainsi de collecter, consolider et exploiter l'ensemble des données pertinentes qui existent sur le territoire**. Ils ont pour objectifs d'apporter une **meilleure lecture des parcours** résidentiels, de **calibrer les besoins** de logement adapté et d'accompagner et d'**anticiper l'émergence de nouveaux enjeux**.

D'autres territoires (Grenoble Alpes Métropole, le département de la Nièvre...) se lancent également dans cette démarche de développement d'observatoires locaux du sans-abrisme.

Les objectifs de l'observation sociale

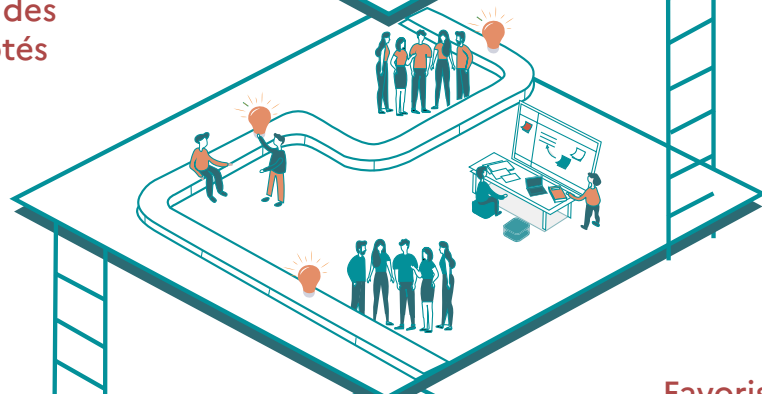
Connaître le nombre de sans-abri sur un territoire à un instant donné



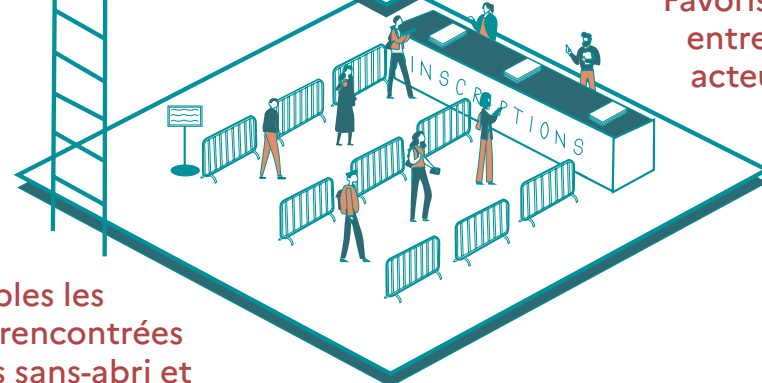
Mieux connaître les profils des populations sans-abri et leurs besoins



Mettre en place des dispositifs adaptés



Favoriser les échanges entre les différents acteurs du secteur



Rendre visibles les problématiques rencontrées par les personnes sans-abri et encourager l'engagement citoyen dans la lutte contre l'exclusion



FOCUS

“Un Chez-soi d’abord” un dispositif précurseur pour déconstruire la notion de “capacité à habiter” comme facteur prédictif du maintien dans le logement.

Le dispositif « Un Chez soi d’abord » vise à répondre à la situation des personnes sans-abri les plus vulnérables qui présentent des troubles psychiques sévères et des addictions et échappent aux dispositifs d’accompagnement classique en leur proposant **un accès direct dans un logement depuis la rue, moyennant un accompagnement intensif et pluridisciplinaire à domicile**. Une étude scientifique a confirmé en 2016 que cette stratégie avait une réelle efficacité en permettant un **maintien dans leur logement de plus de 85% des personnes**, une amélioration de leur qualité de vie et de leur état de santé, une **réduction significative des durées de leurs séjours hospitaliers** et enfin une optimisation des moyens alloués par la puissance publique. Fin 2021, ce dispositif sera déployé sur **34 sites en France soit 2670 places**, dont 2 sites (100 places) dédiés spécifiquement aux jeunes de 18/25 ans.

L’approche par les forces

L’approche axée sur les forces a été développée aux États-Unis dans les années 1980 et évaluée scientifiquement depuis comme pertinente notamment pour l’accompagnement des personnes présentant des vulnérabilités importantes.

Son principe est de **se concentrer sur les forces de la personne plutôt que sur ses manques et ses faiblesses** pour déterminer et planifier les services qui lui sont proposés. Cette approche vise de plus à intervenir sur l’environnement dans lequel vit la personne. Cela recouvre des éléments aussi larges que les questions de logement (qualité mais aussi absence) que ce qui restreint les relations sociales comme le chômage ou la stigmatisation vis-à-vis du handicap. Une approche axée autant sur les forces individuelles des personnes (leurs aspirations, leurs compétences et leur confiance en soi) que sur leurs forces environnementales (ressources, possibilités et relations sociales) peut **stimuler un « cercle vertueux »** qui améliorera progressivement la qualité de vie, l’épanouissement et la satisfaction personnelle.



Le Logement d'abord, une

action de proximité grâce à

l'engagement soutenu des

territoires et la mise en place

de stratégies partenariales

LE LOGEMENT D'ABORD

UNE ACTION DE PROXIMITÉ GRÂCE À L'ENGAGEMENT SOUTENU DES TERRITOIRES ET LA MISE EN PLACE DE STRATÉGIES PARTENARIALES

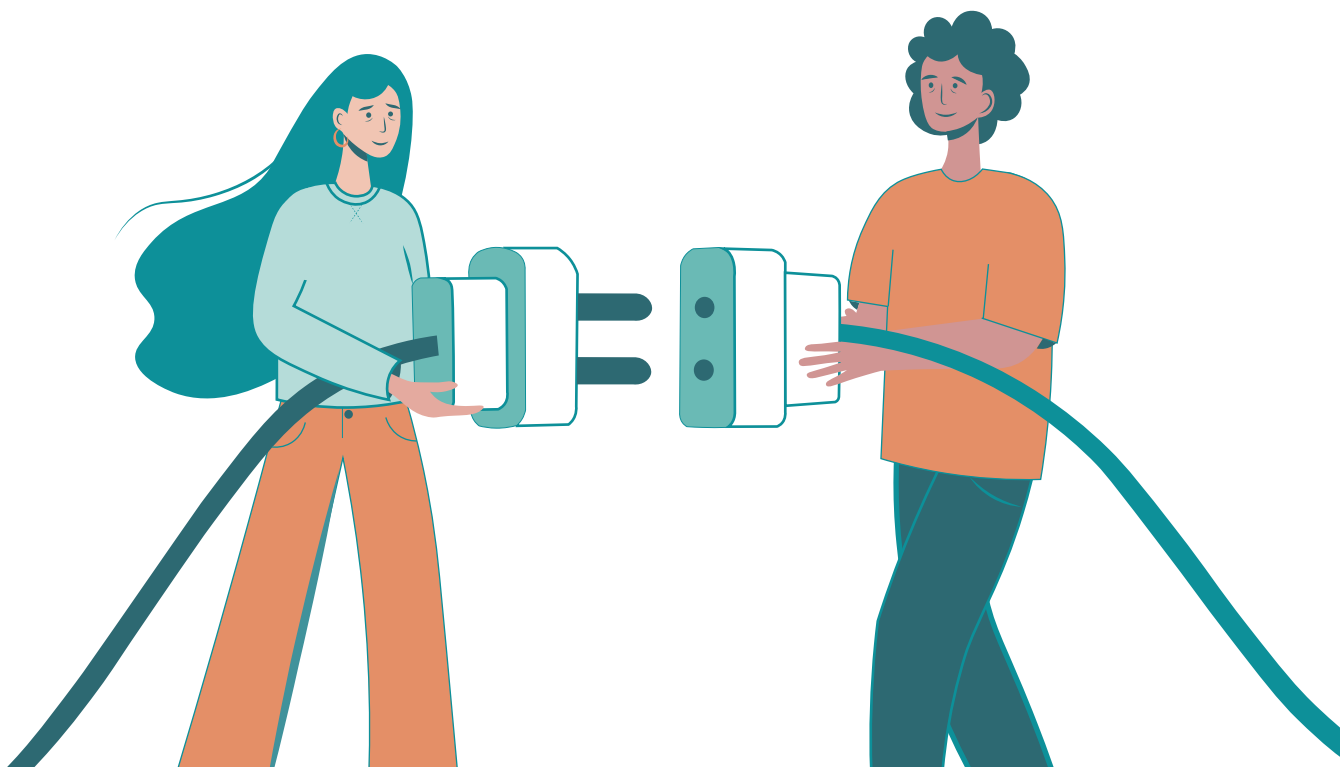
Des stratégies partenariales rendues possibles par une meilleure coordination des acteurs des champs de l'hébergement, du logement et de l'insertion

Fortes des expériences anglo-saxonnes, scandinaves, mais aussi du "Chez-soi d'abord" en France, et d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur, qui ont permis d'en formaliser les principes, le plan Logement d'abord s'est également largement appuyé sur les expériences des territoires pour penser une politique adaptée aux différents contextes locaux. La stratégie nationale et le plan quinquennal ont ainsi été pensés comme **des cadres d'action permettant aux territoires de s'approprier le nouveau modèle mais aussi de trouver des réponses adaptées à leur situation.**

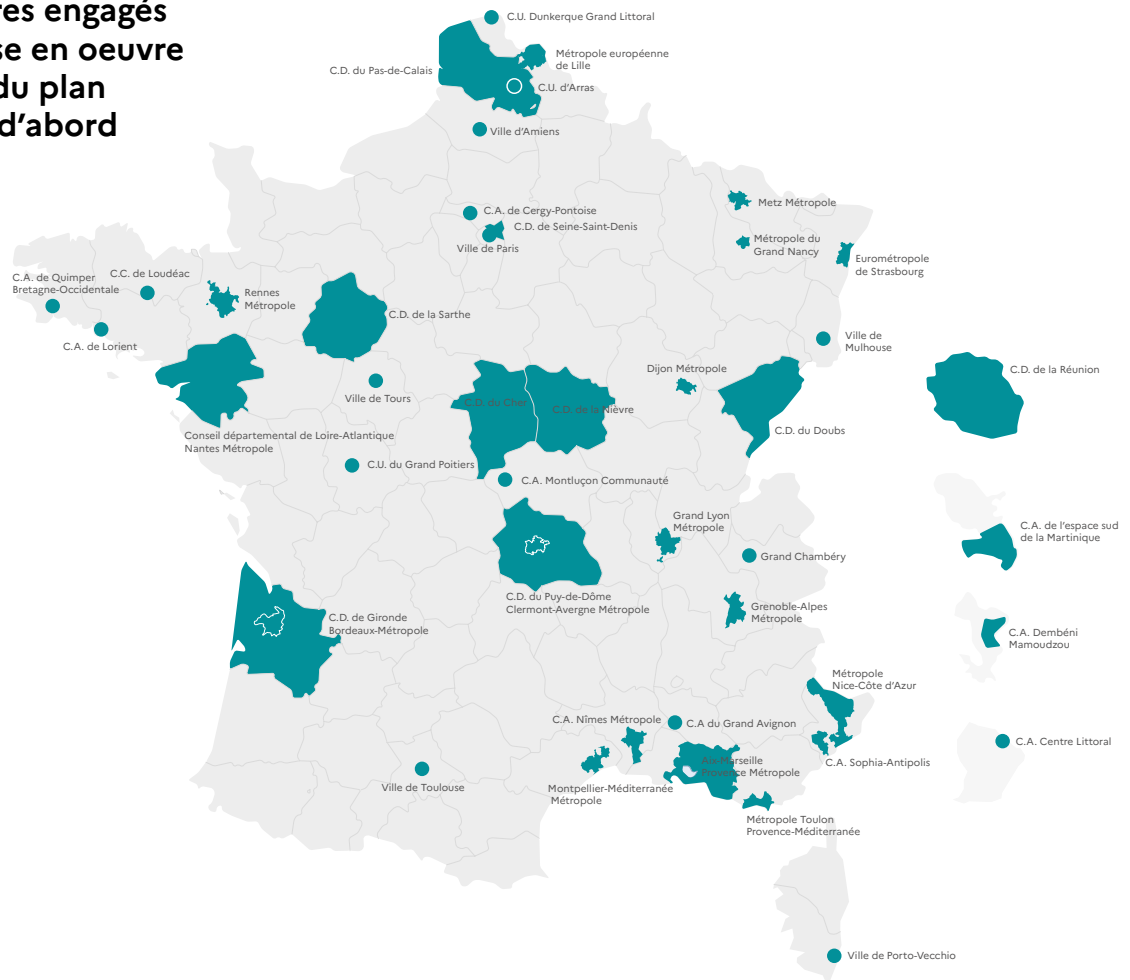
Depuis son lancement en 2017 et sa territorialisation à partir de 2018, **le plan se vit dans un dialogue constant avec les territoires**, qu'il s'agisse des services départementaux et régionaux de l'État, ou des collectivités territoriales dans le cadre des 45 Territoires de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord. Face à des problématiques multifactorielles comme le sans-abrisme, l'État, les départements, les intercommunalités et les communes doivent nécessairement **travailler ensemble, autour d'une vision commune, en mettant en synergie les**

compétences qui leur sont attribuées à chacun par la loi. Conçus comme de véritables laboratoires d'innovation sociale, ces Territoires de mise en œuvre accélérée déclinent et adaptent le plan au niveau local en associant l'ensemble des partenaires (élus et services des collectivités territoriales, services de l'État, bailleurs, agences régionales de santé, associations). L'objectif est de déterminer les conditions optimales de mise en œuvre du plan selon les types de territoires, d'en identifier les freins ou les facteurs de réussite, de **transformer structurellement les dispositifs existants au niveau local** et de **lancer des actions innovantes** qui pourront ensuite être évalués et essaimés au niveau national. L'expérience sur les premiers territoires retenus a pu bénéficier aux 23 territoires nouvellement engagés depuis janvier 2021 dans le déploiement accéléré du Logement d'abord à l'issue du second appel à manifestation d'intérêt.

Pensé par et pour les territoires, le plan Logement d'abord met en œuvre de **nouvelles méthodes de travail, agiles et fondées sur le dialogue quotidien et étroit avec l'échelon territorial le plus opérationnel**, mais aussi montre la nécessité d'avoir des politiques d'accès au logement partenariales et intersectorielles. Un des effets importants du plan est son efficacité à permettre un **décloisonnement global au service de l'action**. Pour ancrer ce principe, le plan a expérimenté des outils tels que les groupements de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) notamment utilisés dans le cadre du dispositif "Un Chez-soi d'abord", où ils ont démontré toute leur efficacité à produire une cogestion médico-sociale pour loger et accompagner des personnes particulièrement vulnérables.



45 territoires engagés dans la mise en oeuvre accélérée du plan Logement d'abord



« La coopération ne peut que conduire à une amélioration des politiques publiques dédiées aux personnes sans-abri et augmenter leur efficacité »

« À mes yeux le plus grand apport du plan Logement d'abord est le décloisonnement de tous les acteurs du logement pour aller vers plus de coordination et d'efficacité de l'action publique. Jusqu'à aujourd'hui, la logique de travail en silo prévalait, avec toutes les problématiques qui en découlent nécessairement.

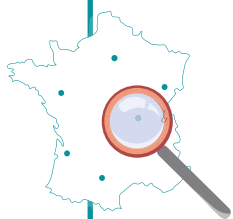
Ma prise de poste aura pour objectif premier la coordination de l'ensemble des acteurs infra-départementaux du logement et de l'accompagnement des personnes sans-abri. Des premières réalisations concrètes sont déjà observables depuis que cette nouvelle approche partenariale est mise en oeuvre.

Par exemple, la DGA de l'aménagement et du développement des territoires, qui travaille sur les questions de logement, et celle des solidarités, de la culture et du sport, qui travaille davantage sur l'accompagnement des personnes, se concertent dorénavant sur les politiques dédiées aux personnes sans-abri. De même, le PDALHPD et le PDH sont désormais élaborés en concertation, et utilisent le plan Logement d'abord comme colonne vertébrale.

Ce type de coopération ne peut que conduire à une amélioration des politiques publiques dédiées aux personnes sans-abri, et augmenter leur efficacité. »

Isabelle ESTEVA

Coordinatrice Logement d'abord
Conseil départemental de la Nièvre



Métropole Aix-Marseille Provence : de l'expérimentation au plan d'actions structurel

Sur le territoire de la **Métropole Aix-Marseille Provence**, la volonté de rejoindre les territoires de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord est née des expérimentations qui ont été conduites localement depuis quelques années.

Plusieurs réalisations récentes montrent que **la dynamique du Logement d'abord produit non seulement des résultats pour les personnes, mais aussi des effets sur les acteurs**. Les représentations commencent à s'estomper, et la curiosité à poindre : « Vous avez pu reloger Monsieur, à la rue depuis 8 ans, et il tient le coup ? »...

Cette question, posée lors d'un comité de pilotage de la Plateforme territoriale d'accompagnement (PFTA) du Pays d'Aix, témoigne du changement de regard des institutions, mais aussi du terrain, sur la philosophie du Logement d'abord.

Cette PFTA, expérimentée depuis 2019 sur le périmètre métropolitain, et particulièrement avec la Ville d'Aix-en-Provence, associe les collectivités, les bailleurs et les acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires locaux. Animée par le SIAO 13 en partenariat avec le CCAS d'Aix en Provence, **elle vise des publics dont la situation très complexe ne trouve pas de réponse dans l'un ou l'autre des dispositifs de droit commun et nécessite un partenariat pluridisciplinaire** pour « tricoter » des **réponses sur mesure**. L'implication du secteur sanitaire et médico-social en matière de psychiatrie et d'addiction est une plus-value très appréciée par les autres partenaires, et source d'inspiration pour les autres territoires.

Le parti pris par cette PFTA a été d'associer les bailleurs sociaux et les opérateurs de l'Intermédiation locative (IML) dès les prémices de l'expérimentation. En effet, le territoire particulièrement tendu du Pays d'Aix en matière de logement a poussé à travailler les deux axes du Logement d'abord en même temps : recherche d'un **logement adapté aux besoins spécifiques de ménages en grande difficulté** d'une part, et recherche des modalités et des **mesures d'accompagnement** d'autre part. Les situations font l'objet d'une présentation et d'une recherche collective de solutions : chacun est invité à contribuer

à une partie de la réponse personnalisée. Les échanges permettant de construire ces montages renforcent l'acculturation et la confiance entre les acteurs.

Les résultats sont modestes, mais significatifs sur un territoire où se loger reste un défi :

- ✓ 26 ménages intégrés au dispositif en 2020 (essentiellement des personnes isolées avec des parcours de rue) ;
- 🔑 13 accès effectifs au logement, 8 dans le parc social et 5 en intermédiation locative.

Le délai moyen d'accès au logement illustre néanmoins le manque d'une offre accessible sur le territoire : 6,2 mois en moyenne. C'est là un point faible, détecté dès la création de la PFTA, auquel une politique de développement de petits logements abordables pourra répondre.

L'appel à manifestation d'intérêt « Territoires de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord » a notamment pour objet de traiter cet enjeu majeur par des actions ciblées : **production de 170 PLAI adaptés, acquisition-amélioration de petits logements et mobilisation de tous les contingents** font partie des leviers majeurs de la politique prévue par la Métropole.

Quant à la PFTA, elle va être reproduite sur Marseille. Les leçons tirées de son fonctionnement en matière de coordination des ressources conduisent à une réforme structurelle du SIAO : des référents de parcours gèreront des files actives de 100 ménages chacun. Ils accompagneront ces ménages de l'urgence au logement, en mobilisant les partenaires et les dispositifs nécessaires.

La transformation du secteur Accueil, Hébergement et Insertion est actée par les services de l'Etat (DDETS) dans une feuille de route Logement d'abord, qui touche à tous les dispositifs concernés : **transformation des CHRS, création de plus de 1000 places d'IML, ouverture de 250 nouvelles places en pensions de famille d'ici 2024**, mais aussi remise à plat de l'ALT (allocation de logement temporaire) et renforcement significatif des mesures de diagnostic et d'accompagnement par le biais du Fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL). Là encore, **la pleine coopération des bailleurs au travers de l'Association Régionale Hlm Paca & Corse est un atout pour viser l'équilibre entre offre de logement et d'accompagnement**.

La mise en œuvre accélérée du Logement d'abord va contribuer à valoriser ces avancées, et à changer d'échelle dans leur déploiement.

Le dispositif «D'abord toit» dans la Métropole de Metz



Metz Métropole a lancé en mars 2019 un appel à projet visant à créer un dispositif dont la finalité est d'accompagner les personnes en situation de grande marginalité vers et dans un logement autonome. L'Association d'Entraide Mosellane (AIEM) a développé en juillet 2019 le dispositif d'Abord Toit avec une équipe pluridisciplinaire de 6 personnes (2 travailleurs sociaux, 1 psychologue, 1 intervenante sociale en addictologie, 2 travailleurs pairs) qui propose un accompagnement social renforcé.



« Je sais que je ne suis pas obligé de dormir je ne sais où, d'aller squatter à droite et à gauche. Je rentre chez moi, et puis voilà, je ferme la porte. »

"Après des années d'errance j'ai eu l'opportunité d'avoir un logement par d'Abord Toit. Ça fait 1 an et demi que je suis dans le logement. Ce dispositif m'apporte un support dans la vie de tous les jours, une structure, ça m'accompagne.

Je sais que je ne suis pas obligé de dormir je ne sais où, d'aller squatter à droite et à gauche. Je rentre chez moi, et puis voilà. Je ferme la porte, je laisse les soucis devant la porte et ensuite ça va. D'ailleurs j'ai de la chance d'avoir un logement car je me suis fracturé la jambe, et sans logement je ne sais où je serai...

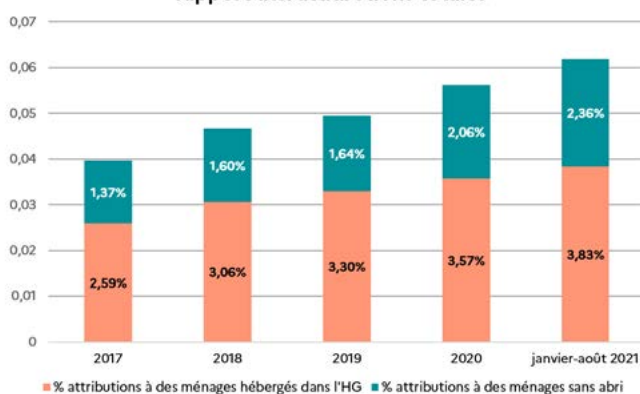
D'abord toit C'est une forme de convivialité, c'est du concret. Ils s'adaptent, ils prennent le temps. On peut leur demander des conseils, on peut parler des problèmes, et parler de tout et n'importe quoi aussi. Ils sont présents. Et c'est fait avec professionnalisme."

Dominique
bénéficiaire du dispositif d'Abord Toit

Renforcer les partenariats territoriaux pour favoriser l'accès au logement social des ménages sans domicile

Les attributions de logements sociaux aux ménages sans domicile (hébergés ou sans abri) dont l'objet d'un suivi mensuel auprès des préfets, à qui sont fixés des objectifs chaque année. **À fin août 2021, le rythme d'attributions de logements sociaux à ces ménages est en hausse de 41% par rapport à la même période en 2020 et de 17% par rapport à la même période en 2019.** Dans un contexte de baisse de la rotation dans le parc de logements sociaux depuis plusieurs années, **les volumes d'attributions aux ménages sans domicile ont continué de croître** (près de 19 000 attributions en 2017, 23 200 en 2020 et 21 800 en 2021 malgré un premier semestre largement paralysée par la crise sanitaire). Cette dynamique est le fruit d'un **partenariat renforcé entre les différents réservataires de logements sociaux**, notamment sur les Territoires de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord, et d'une augmentation des ressources d'accompagnement des ménages sans domicile pour l'accès au logement.

Evolution des attributions de logements sociaux aux ménages sans domicile (hébergés ou sans-abri) par rapport aux attributions totales



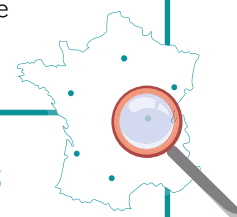
Grenoble Alpes Métropole et le Département du Pas-de-Calais : agir en faveur de l'accès au logement des jeunes

Grenoble Alpes Métropole a développé le dispositif "Logement d'abord pour 30 jeunes de 18 à 25 ans sans logement et sans ressources" et le département du Pas-de-Calais le dispositif "ENTrée dans la Vie AUtonome par le Logement" (ENVAUL) pour des jeunes de 18 à 25 ans en situation de sans-abrisme et notamment pour les jeunes issus de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Ces projets proposent conjointement : une **solution de solvabilisation** des jeunes avec le **versement d'une aide financière** de 500€ par mois, un **accès rapide à un logement** ayant vocation à devenir pérenne (via de la sous-location avec bail glissant) ainsi qu'un accompagnement global renforcé (accompagnement pluridisciplinaire soit directement par le projet soit en s'appuyant sur des partenaires).

Pour Grenoble Alpes Métropole, sur **30 jeunes bénéficiaires, 22 sont logés** (1 dans le parc privé et 21 dans des logements sociaux), 2 personnes sont dans des logements tampons et 4 entreront prochainement dans des logements sociaux).

Pour le **département du Pas-de-Calais**, plus de 40 jeunes sont pris en charge dans le cadre de ce dispositif.



Améliorer la captation de logement locatifs privés à des fins sociales : l'exemple de Grenoble Alpes Métropole

Sur le territoire de **Grenoble Alpes Métropole**, l'État et la Métropole ont mis en place une **plateforme de captation de logements privés à vocation sociale** "louez + Facile". Ce système territorial de prospection et de captation commun, mutualisant leurs moyens financiers, permet d'améliorer l'attractivité et la lisibilité du dispositif. Ce projet de plateforme regroupe et articule trois grands ensembles de missions : la prospection et la captation de logements privés ne nécessitant pas de travaux (mission confiée à un opérateur avec des incitations financières et une location sécurisée), le pilotage et le rapprochement de l'offre et de la demande (mission déléguée à la métropole), la mobilisation de la gestion locative adaptée et de l'accompagnement social.

L'objectif fixé est la **captation de 285 logements d'ici fin 2023** (dont 225 en mandat de gestion et 60 en sous-location) avec **210 logements dédiés prioritairement aux ménages cibles du Logement D'abord**.

 **Pour aller plus loin, consulter le guide**
« Organiser la captation de logements privés pour l'intermédiation locative »



Bordeaux métropole, Département de la Gironde : « 30 logements d'abord »

Le territoire de **Bordeaux Métropole/département de la Gironde** a développé une expérimentation « 30 logements d'abord » portée par le Fonds de solidarité Logement (FSL) et l'union régionale HLM Nouvelle aquitaine visant l'accès au logement pérenne de public sans abris, hébergés ou mal logés en leur permettant un accès en bail direct ou en sous-location.

Cette expérimentation a pour finalité de **soutenir le rétablissement** des personnes pour une durabilité de l'insertion par et dans le logement. **Centré sur les besoins des ménages**, ce dispositif permet la **coordination des acteurs** (institutions, bailleurs sociaux, associations) et l'amélioration des processus collaboratifs : diagnostic partagé, adaptation de l'accompagnement, réactivité et agilité collective, implications des parties prenantes.

À fin 2020, le bilan de l'expérimentation s'avère très positif : 32 ménages engagés (75 personnes dont 41 adultes et 34 enfants), 19 partenaires impliqués (dont 8 bailleurs sociaux), 3 travailleurs sociaux et un coordonnateur recrutés.

Les acquis de cette expérimentation :

- L'expérimentation (sur 32 ménages) démontre que bien accompagnés, et titulaires de leur bail, **des ménages ayant connu un parcours de rue ou d'errance ne mobilisent pas plus la garantie d'impayés de loyer que les autres publics**, et ce malgré le contexte sanitaire et social de 2020.
- En termes de partenariat et de modalités coopératives : **la co-construction des modalités opérationnelles et de coopération est un gage de participation et d'engagement des partenaires** ; la récurrence de temps de réflexion et de travail en commun ouvre un espace à la relation de confiance et permet aux partenaires d'assumer collectivement les risques pris ; organiser des temps spécifiques de rencontre et/ou de découverte réciproque permettant de faire évoluer les perceptions mutuelles des partenaires est perçu comme une opportunité ; la réactivité, la disponibilité effective des acteurs et le maintien d'une fréquence élevée des échanges, sont des éléments évalués comme déterminants par les partenaires ; une coordination dédiée ayant permis d'intervenir en référence des parcours, et de se placer en tiers médiateur lorsque des difficultés aiguës ont surgis, est à la fois identifiée comme une plus-value pour les parcours des ménages par l'ensemble des parties prenantes, mais également repérée comme facteur facilitant les conditions de coopération ; apporter des sujets de réflexion tant sur la pratique que sur la philosophie d'intervention dans laquelle elle s'inscrit, est porteur d'innovation en termes d'intervention sociale.
- En termes d'intervention sociale vers, dans, par le logement : **le parti pris d'« un logement ordinaire dans un quartier ordinaire » a fonctionné** ; une intervention sociale s'adossant à des pratiques centrées sur ce qui est important pour les personnes est facteur de mobilisation des ménages ; un **accompagnement modulable en fonction des besoins** changeant dans le temps des ménages, permet de graduer le soutien apporté ; la référence des parcours placée au niveau de la coordination permet une approche centrée sur les ménages, autour desquels la réflexion partenariale s'organise...

Rompre les parcours d'errance par l'accès au logement : le projet « Îlot » sur l'Eurométropole de Strasbourg

Sur l'**Eurométropole de Strasbourg**, le projet Îlot a ouvert ses portes en 2018. Profondément ancrée dans la philosophie du Logement d'Abord et dans les principes de l'inconditionnalité et du non-abandon, il accueille des personnes de tout âge (de 21 à 54 ans), de tout sexe et aux problématiques multiples (présence d'animaux de compagnie, addictions, désocialisation importante).

Cette structure gère un bâtiment de 7 logements et **fonctionne sur la base d'un agrément d'intermédiation locative qui permet aux habitants d'être locataires de leur logement**. Cette appropriation de l'habitat constitue une première étape dans la réappropriation des parcours et du pouvoir d'agir de chacun, après des parcours d'errance souvent longs et jalonnés d'échecs. Elle nécessite également pour la structure de pouvoir sans cesse s'adapter et se réinterroger pour répondre à des besoins en constante mutation. Cette adaptation passe notamment par la **composition pluridisciplinaire de l'équipe** (assistant de service social, moniteur éducateur, animateur, infirmier) qui doit permettre d'avoir un regard global et croisé sur les problématiques individuelles, hors des visions sectorielles et morcelées qui peuvent exister. Elle passe également par la **mise en place d'un cadre souple qui s'adapte aux personnes tout en garantissant la sécurité de chacun et une cohérence globale de l'action menée**.

La question de la temporalité est une composante essentielle du travail auprès de ces publics. Si pour certains le passage par l'Îlot n'est qu'une étape brève, ce lieu constitue pour d'autres un refuge qu'il leur sera nécessaire de pouvoir investir dans le temps. Au 31 juillet 2021, près d'un tiers des personnes présentes sont là depuis plus de deux ans, dont certaines depuis l'ouverture de la structure, alors même qu'elles avaient connu précédemment parfois plus de dix ans d'errance et de rue. Les sorties se font exclusivement en fonction des projets ou des besoins.



Des moyens renforcés dans les territoires pour aller à la rencontre des locataires en situation d'impayés et éviter l'aggravation des situations

Lutter contre le sans-abrisme c'est également veiller à **identifier et à prévenir les ruptures pouvant conduire à la perte de son logement**, au premier rang desquels les situations d'impayés locatifs qui peuvent entraîner l'expulsion des locataires en difficultés. Dans cette optique, le plan Logement d'abord s'attache à **améliorer les outils de prévention des expulsions** et à **renforcer les dispositifs d'accompagnement** des locataires. Parallèlement et parce que les situations d'impayés sont également préjudiciables aux bailleurs, des mesures permettant d'assurer le versement d'**indemnités aux bailleurs** lésés ont été mises en œuvre depuis 2017.

Un troisième plan d'actions interministériel lancé en 2021

Issu des préconisations du rapport parlementaire du député Nicolas Démoulin remis le 8 janvier 2021 à Emmanuelle Wargon, le plan a pour objectif prioritaire de piloter la sortie de l'état d'urgence de façon à **éviter la précarisation des locataires comme celle de leurs bailleurs** dans le contexte de risques sanitaires et socio-économiques liés au COVID19 qui demeurent pour les personnes les plus vulnérables.

Le plan coordonne la mise en place immédiate de dispositifs de soutien aux locataires et propriétaires-bailleurs impactés par la crise et prévoit le **renforcement des moyens à disposition des services de l'Etat et des collectivités en charge de la mise en œuvre locale de la politique de prévention des expulsions locatives**.

30 millions d'euros ont d'ores et déjà été alloués afin de venir en aide aux locataires en situation d'impayés locatifs du fait des conséquences économiques de la crise sanitaire et **20 millions d'euros supplémentaires ont été octroyés aux préfetures pour permettre l'indemnisation des bailleurs impactés** par la prolongation de la trêve hivernale en 2020 et 2021 et le report des expulsions locatives qui en résulte. Mesure intégrée au 3ème plan d'actions interministériel lancé le 3 juin 2021, **73 chargés de mission viennent renforcer dès 2021 les Commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives de 69 départements**. Financés à hauteur de **3,7 millions d'euros** dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, ces effectifs seront déployés pour une durée maximale de 2 ans et permettront d'éviter autant que possible toute mise à la rue de personnes menacées d'expulsion et de permettre leur relogement ou leur hébergement.

Il prévoit aussi de renforcer d'ici 2022 l'efficacité et l'opérationnalité des dispositifs de prévention existants sur les territoires, particulièrement en termes de relogement des personnes menacées d'expulsion, d'apurement des dettes locatives et de coordination des acteurs. Le plan s'emploie dans cette perspective à consolider la territorialisation de la stratégie de prévention des expulsions en lien étroit avec les collectivités territoriales et les partenaires institutionnels au niveau local.

Dans la continuité de l'action menée depuis le début de la crise et de la réduction historique du nombre d'expulsions obtenu dans ce cadre en 2020, **le nouveau plan d'actions interministériel traduit la volonté du gouvernement de limiter autant que possible les effets de la crise sanitaire sur les locataires et leurs propriétaires** et de réduire de manière pérenne et significative le nombre d'expulsions locatives sur l'ensemble du territoire national.

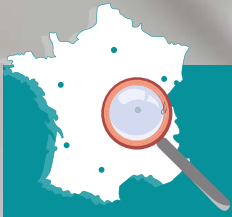
26 équipes mobiles créées pour faciliter l'accompagnement des personnes menacées d'expulsion

Dès le début de l'année 2021, **26 équipes mobiles, composées de 3 à 5 travailleurs sociaux ou juristes**, ont été déployées dans les départements les plus tendus en matière de logement et de procédures d'expulsion locative.

Dotées d'un budget de **8 millions d'euros sur deux ans**, elles interviennent autour d'une double mission auprès des ménages à différents stades de la procédure d'expulsion :

1. Aller à la rencontre des locataires en situation d'impayé, inconnus des services sociaux ou ne répondant pas aux sollicitations traditionnelles, afin d'éviter l'aggravation des situations notamment dans le contexte de la crise Covid, et l'apparition de nouveaux publics ;
2. Accompagner le traitement des situations d'impayés accumulés


L'implication des ménages concernés est en effet indispensable pour permettre de mobiliser tous les dispositifs existants en matière de maintien dans le logement (apurement de la dette, médiation avec le bailleur, etc.), ou de relogement (ouverture de demande de logement social, etc.).



Agir dès l'apparition des premières fragilités du locataire : l'expérience de Montpellier Méditerranée Métropole

A **Montpellier Méditerranée Métropole**, une action portée par GESTARE consiste à mettre en place un accompagnement renforcé lié au logement pour 42 ménages en file active. Cet **accompagnement, mis en œuvre en complémentarité des actions de prévention menées par le bailleur social, débute le plus précocement possible dès connaissance du premier impayé de loyer** ou des premiers troubles mineurs de voisinage susceptibles d'entraîner la fin du bail. Cette action de prévention précoce, via un **accompagnement social global empêchant la dégradation de la situation** amenant l'expulsion du logement, a fait la preuve d'un retour sur investissement important du travail de prévention. Pour 1 € investi dans l'action, on évite aux institutions une dépense d'1,77€, aux bailleurs des procédures d'expulsions, et aux ménages un risque de rupture pouvant conduire à la rue.

Document visible in the background, partially obscured by the teal box and hands. It appears to be a legal or administrative document with some text visible, including the words "responsable de l'aggravation" and "mise de".



**Une politique plus
performante pour réduire
durablement le nombre de
personnes sans domicile
en France**

Repenser les dispositifs d'hébergement pour mieux accompagner les personnes sans domicile vers des solutions d'accès au logement

En mai 2021, Emmanuelle Wargon, ministre chargée du Logement, annonçait le **maintien jusqu'à fin mars 2022 des 200 000 places d'hébergement ouvertes sur l'ensemble du territoire**. Cette mesure inédite fait suite à la priorité donnée par le Gouvernement à la mise à l'abri des personnes sans domicile dans le contexte de la crise sanitaire durant laquelle **40 000 places d'hébergement ont été créées**. Il s'agit ainsi de **sortir d'une "gestion au thermomètre"** de l'hébergement d'urgence, avec des places qui restent ouvertes toute l'année, permettant de ce fait d'assurer une plus grande continuité dans l'accompagnement social des personnes sans domicile.

En complément de cette mesure forte, Emmanuelle Wargon s'est engagée le 6 septembre dernier, en présence des associations intervenant dans le secteur de l'hébergement, à poursuivre le changement de modèle sur la gestion de l'hébergement en passant d'une gestion dans l'urgence à une **programmation structurelle sur 5 ans**. Cette programmation pluriannuelle de l'hébergement et du Logement d'abord permettra d'avoir une **visibilité de long terme sur le nombre de places**, et de prévoir, programmer, anticiper et **transformer les places en fonction des besoins des territoires et des publics**. Ce faisant, l'accompagnement des personnes sera amélioré par des propositions de solutions plus dignes et adaptées à leurs besoins.



100

MILLIONS D'EUROS

mobilisés dans le cadre du plan France Relance pour améliorer les conditions d'hébergement et faciliter l'accès au logement



145 projets sélectionnés pour moderniser les accueils de jour pour les personnes sans abri et humaniser des centres d'hébergement en outre-mer

Les accueils de jour, maillon essentiel du réseau de soutien aux personnes sans abri en France, ont été en première ligne pour accueillir et aider les plus démunis lors de la crise sanitaire. Cette hausse de la fréquentation a révélé un **fort besoin de réhabilitation de locaux parfois vétustes ou qui ne sont plus adaptés aux usagers dont les besoins et les profils évoluent**.

C'est pourquoi, dès 2021, suite à un appel à projet lancé par le Ministère du Logement **dans le cadre de France Relance, 137 projets de modernisation d'accueils de jour dans toute la France, et 8 projets d'humanisation de centres d'hébergement en outre-mer** ont été sélectionnés. **20 millions d'euros**, 18 millions pour les accueils de jour et 2 millions pour les centres d'hébergement ultramarins, sont ainsi mobilisés pour moderniser les structures et augmenter la capacité d'accueil de ces structures. Les projets de réhabilitation permettent de plus **d'enrichir l'offre de service** : création de bagageries, d'espaces de restauration, d'abris extérieurs pour les animaux, de vestiaires, de salle de repos par exemple. **L'accès des personnes à mobilité réduite a également fait l'objet d'une attention particulière** de la part de nombreuses structures qui prévoient d'adapter l'accès aux locaux, et en particulier aux sanitaires. Les projets de mise aux normes concernent aussi la sécurité incendie, la sécurité électrique et les normes d'hygiène qui, pour les locaux les plus vétustes, devenaient des enjeux majeurs. Afin de renforcer l'amélioration des conditions d'accueil et de contribuer aux objectifs d'efficacité énergétique des bâtiments, près de la moitié des projets prévoient de réaliser des travaux concourant à la réduction des consommations d'énergie et à l'amélioration du confort thermique.

68 tiers-lieux alimentaires soutenus pour favoriser l'accès à l'alimentation des ménages hébergés à l'hôtel

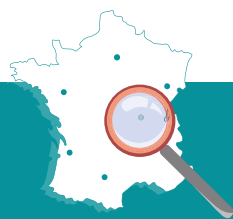
La crise sanitaire a révélé des manques importants concernant l'accès à l'alimentation et aux denrées de première nécessité pour les personnes en situation de grande précarité. Pour faire face à cette augmentation de la demande, les associations, les collectivités locales et l'État se sont fortement mobilisés tout au long de cette période. L'État a notamment mis en place, durant la première période de confinement, un dispositif exceptionnel de distribution de chèques services, pour un montant total de 50 millions d'euros au bénéfice de 130 000 personnes. Ce dispositif a majoritairement bénéficié aux personnes hébergées à l'hôtel, dont le nombre de nuitées financées par soir par l'État est passé de 45 000 à 73 000..

Lancé le 12 janvier 2021 par la Dihal, l'appel à projets « Création et développement de tiers-lieux favorisant l'accès à l'alimentation des ménages hébergés à l'hôtel » s'inspire des enseignements de la crise sanitaire pour **repenser la place des personnes concernées au sein des dispositifs de l'aide alimentaire**. En travaillant la question de la participation et du faire « soi-même », les **68 projets retenus** proposent des **lieux – fixes ou mobiles – offrant aux personnes hébergées la possibilité de cuisiner leur repas**. Ces **alternatives aux démarches distributives** ont pour but de **favoriser le développement du pouvoir d'agir**, l'estime de soi et la **création de liens sociaux**.

Les projets s'adressent en priorité aux personnes hébergées dans l'ensemble des dispositifs hôteliers (115, Aide sociale à l'enfance, Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile, etc.) ; **une attention particulière est portée aux familles avec enfant(s) et aux femmes isolées**. Les porteurs proposent une offre largement diversifiée comprenant : la mise en œuvre de camions-cuisines mobiles, la mise à disposition de cuisines dans des structures existantes (accueils de jours, restaurants solidaires, etc.), ou encore la création de tiers-lieux en propre.

Les projets ont également pour mission de constituer des lieux de sociabilité et une « porte d'entrée » vers l'accompagnement social. La plupart des projets retenus proposent aux ménages une offre d'accompagnement autour de l'alimentation (ateliers socioculturels et socioéducatifs autour de la cuisine, ateliers de sensibilisation à la nutrition et la santé maternelle et infantile, etc.).

Les projets retenus bénéficient d'un **soutien de 25 millions d'euros sur deux ans dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et du plan France Relance**, pour couvrir les dépenses nécessaires à l'investissement initial et au fonctionnement.



La Flèche d'Or Solidaire, une cuisine mise à disposition des personnes hébergées à l'hôtel du XX^{ème} arrondissement de Paris



Située dans le 20^{ème} arrondissement de Paris, cette ancienne gare reconvertie accueille aujourd'hui plusieurs initiatives sociales, culturelles et alimentaires. Dans la continuité de ces actions, l'appel à projets portant sur l'amélioration de l'amélioration des personnes hébergées à l'hôtel soutient la rénovation de la cuisine du site ainsi que la création d'une conserverie mutualisée. Avec une ouverture prévue cet automne, la cuisine sera mobilisée le midi dans le cadre d'un restaurant solidaire, et mise à disposition des personnes hébergées dans les hôtels à proximité, l'après-midi et en soirée. Elle permettra aux bénéficiaires de venir cuisiner leur repas selon leurs préférences et habitudes alimentaires, tout en bénéficiant si besoin de l'accompagnement d'un cuisinier sur place. La conserverie offrira, par ailleurs, la possibilité aux ménages hébergés à l'hôtel de fabriquer et d'emporter leurs propres conserves à partir de fruits et légumes disqualifiés, récupérés par l'association à Rungis. A travers ces équipements, la cuisine comme la conserverie, l'objectif de l'association est de proposer une démarche participative, basée sur le développement de l'autonomie, l'estime de soi et la création de liens sociaux.

En 2021, 7 800 places consacrées aux besoins immédiats et urgents des femmes victimes de violence

La gravité et la multiplicité des violences sexistes et sexuelles, dont les femmes sont les principales victimes, constituent un phénomène d'ampleur, en particulier celles commises au sein du couple. On estime à un peu plus de 300 000 le nombre annuel moyen de personnes âgées de 18 à 75 ans victimes de violences conjugales, dont 219 000 sont des femmes.

Ce constat appelle un engagement sans relâche de la part de l'Etat, **la prévention et la lutte contre ces violences étant érigée comme le premier pilier de la grande cause du quinquennat consacrée à l'égalité entre les femmes et les hommes**, annoncée par le Président de la République le 25 novembre 2017. Il nécessite une action publique renforcée, interministérielle et partenariale, en liaison étroite avec les acteurs locaux, pour aller vers une réponse opérationnelle et ciblée au plus près des besoins des victimes.

Dans ce cadre, **l'accès à un hébergement ou à un logement constitue très souvent une mesure urgente** indispensable pour mettre une femme en sécurité d'un conjoint ou ex-conjoint violent, mais aussi un préalable à toute reconstruction pour une personne victime de violences conjugales.

C'est pourquoi, dans le cadre du Grenelle contre les violences conjugales, le Gouvernement s'est engagé à créer **1 000 places d'hébergement et de logement temporaire pour les femmes victimes de violences en 2020**, cet effort a été renforcé avec la création de **1 000 nouvelles places en 2021**.

Ce sont ainsi 7 800 places dédiées à ce public en hébergement et en résidence sociale qui seront, fin 2021 financées sur le programme 177 « hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables ».

Accélération du relogement des femmes victimes de violence : les résultats du mobilisation collective dans le cadre du Grenelle :

Accès au logement social des femmes victimes de violences : **+30% entre 2017 et 2020** (soit 10 050 attributions en 2020)

80% des femmes ont été relogées avec leurs enfants (2 personnes à charge en moyenne)

97% des demandes de logement social des femmes victimes de violence ont été satisfaites dans les 12 mois en 2020

Source : SNE

Mieux répondre aux problématiques de santé des personnes sans domicile pour faciliter l'accès et le maintien dans le logement

Le département du Pas-de-Calais a mis en place une **démarche spécifique pour faire du lien avec le secteur de la santé mentale (groupe d'échange de pratiques)**, avec notamment un partenariat avec le Conseil Local de Santé Mentale. Des cycles de formation/sensibilisation et des réunions d'échanges mensuelles à destination notamment des travailleurs sociaux au sein des associations de l'hébergement et de l'insertion, des CCAS et des bailleurs sociaux sont organisés et ont porté par exemple sur les thématiques "syndrome de Diogène" et "handicap et vie quotidienne".

Lorient agglomération a développé à partir de 2020 une **action d'accompagnement médico-social** exercé par un infirmier au sein d'une équipe de travailleurs sociaux. Cet accompagnement médico-social permet de faciliter l'accompagnement social pour l'accès et le maintien dans le logement. En 2020, 55 personnes sans domicile ont ainsi pu être prises en charge et accompagnées sur ce territoire.

Grenoble Alpes Métropole travaille sur un projet de mise en place d'une équipe mobile de psychiatrie "**Psy Mob**" dans le cadre d'un partenariat avec un établissement public de santé mentale. Cette équipe comprendra un travailleur social dédié à l'accompagnement social lié au logement.



FOCUS

Innover dans l'accompagnement des personnes en situation de grande marginalité : une dynamique née des enseignements de la crise sanitaire, qui propose un accompagnement soutenu pour répondre au mieux aux besoins des personnes sans abri les plus éloignées des dispositifs d'insertion

Lancée par le gouvernement fin 2020, les dispositifs « Accompagnement des personnes en situation de grande marginalité » expérimentent sur 3 ans (2021/2023) des **approches d'accompagnement et d'hébergement innovantes pour répondre aux attentes et aux besoins de personnes pour lesquelles les dispositifs existants, notamment les structures d'hébergement, ne sont pas ou plus adaptés**. Elle s'adresse à des personnes majeures, particulièrement vulnérables du fait d'un long passé de rue ou de cumul de problématiques de santé, dont la santé mentale, et d'addictions. L'expérimentation s'appuie sur les principes de respect du choix des personnes et du développement du pouvoir d'agir, et vise l'insertion et l'accès à des solutions d'habitat pérenne dans le cadre d'une approche « Logement d'abord ».

Ce sont **40 projets qui ont été lancés** et qui couvrent l'ensemble des régions métropolitaines et trois territoires ultramarins et **visent à accompagner 1000 personnes** pour un **budget global de 15 M€ en fonctionnement et de 7 M€ en investissement dans le cadre du plan de relance**.

Le "Dispositif PARCOURS" à Bordeaux

Ce projet bordelais d'accompagnement de personnes en situation de grande marginalité suit actuellement 24 personnes sur deux lieux de vie (le château Tenet à Mérignac et la maison Billaudel à Bordeaux). L'équipe a lancé dès le démarrage une dynamique de participation active des personnes concernées aboutissant via des ateliers hebdomadaires à la co-écriture du projet. A l'issue de cette phase, la dynamique se poursuit. Des réunions hebdomadaires sont organisées sur chacun des deux sites permettant d'échanger sur l'organisation de la vie quotidienne et sur des projets plus structurels tels que la réduction des risques alcool, l'alimentation, l'aménagement du lieu d'accueil. Les thèmes sont décidés en amont sur proposition de l'équipe et/ou des participants. Les personnes concernées sont associées à toutes les décisions essentielles. Ainsi ils sont présents aux côtés de l'équipe sur toutes les instances (Comités de pilotage et de suivi) et pour l'accueil des partenaires, mais il arrive également qu'ils soient conviés à la réunion de l'équipe lors d'événements marquants ou de décisions urgentes à prendre.

Le dispositif élabore actuellement l'hypothèse selon laquelle, à travers leur participation, les personnes créent « un lien d'appartenance » et tendent à se présenter comme « membres du dispositif PARCOURS ». Ce lien d'appartenance serait étayant au niveau de l'identité pour la personne et complémentaire du travail d'accompagnement social et d'hébergement proposé par l'équipe.





Loger les réfugiés : permettre un accueil digne et rapide et assurer la cohésion des territoires

La politique d'accès au logement des réfugiés s'inscrit pleinement dans la logique du Logement d'Abord. **L'accès rapide au logement étant une des clés de voûte d'un parcours d'intégration réussi.**

Sous l'effet de l'action du Gouvernement, **plus de 35 000 logements ont ainsi été mobilisés depuis 2018, permettant le relogement de près de 70 000 réfugiés.** En augmentation constante depuis 2018, ces résultats témoignent d'une réelle dynamique dans les territoires, avec un renforcement de la coordination et de la mobilisation des acteurs du logement et de l'intégration, sous l'impulsion des services de l'État.

Par ailleurs, ce sont près de **1 000 personnes réfugiées qui sont intégrées au sein du dispositif « Cohabitations solidaires »** proposant des solutions d'hébergement et de colocation dans un cadre interculturel lié à un accompagnement adapté opéré par un réseau d'associations dans 17 départements.



Accompagner simultanément vers l'emploi et le logement, c'est possible

L'accès à l'emploi est dans bien des cas un facteur clé de sécurisation du relogement et d'insertion sociale au même titre que le logement. Il s'agit donc de promouvoir les initiatives conjointes «Emploi-Logement» et de **faciliter les liens entre secteur du logement et secteur de l'insertion socio-professionnelle dans l'accompagnement des personnes.**

EMILE

« Engagés pour la Mobilité et l'Insertion par le Logement et l'Emploi »

EMILE propose à des personnes en difficultés d'insertion professionnelle et mal-logées en Île-de-France de débiter un nouveau projet de vie dans un territoire d'accueil présentant des besoins en main d'œuvre et des logements vacants. Les opérateurs accompagnent ces personnes en difficulté d'insertion professionnelle pour construire avec elles de nouveau projet qui leur correspond, dans les 6 territoires d'accueil.



900 demandes de candidatures pour bénéficier d'un accompagnement EMILE en 2020-2021



475 personnes accompagnées en Ile-de-France, **152 immersions** et **89 installations** sur les territoires d'accueil

COACH

« Co-construire un Accompagnement Complet pour les personnes Hébergées vers l'emploi et le logement »

COACH expérimente sur 6 territoires de mise en œuvre accélérée du logement d'abord un accompagnement renforcé et individualisé de type job coach (modèle IPS - Individual Placement and Support) vers l'emploi et le logement pour des publics hébergés. En visant le décroisement des réseaux d'acteurs de l'emploi, de l'hébergement et du logement au local, ce programme s'inscrit dans la logique "emploi et logement d'abord".



SIBEL


« Sortie Inclusive des Bidonvilles par l'Emploi et le Logement »

SIBEL propose à des personnes vivant en bidonvilles un parcours intégré de formation et d'accès à l'emploi et au logement, couplé à un accompagnement individuel renforcé. Le programme SIBEL est actuellement expérimenté dans 9 départements et entend se déployer plus largement dans de nouveaux territoires tout en renforçant l'accompagnement socio-professionnel des personnes et en y ajoutant un volet logement grâce à un partenariat avec Action Logement.

« Lorsqu'on m'a proposé cette formation, je n'ai pas hésité. C'était important pour moi d'améliorer mon niveau de langue et de trouver un emploi. La formation SIBEL m'a beaucoup plu et m'a aidé à trouver à l'emploi et un logement. Mais j'aurais aimé qu'elle dure plus longtemps pour améliorer encore mon niveau de français. »

Traian

Bénéficiaire du programme SIBEL à Grenoble



La production de nouvelles résidences sociales encouragée par la publication d'une feuille de route en 2021

Le plan Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme fait du « logement accompagné » un outil essentiel. Grâce à ses offres variées de logement, **le secteur du logement accompagné répond aux besoins d'un public aux profils divers** et cumulant des difficultés d'ordres économique et social. Leur rôle ne se limite pas au logement : **un accompagnement social est aussi proposé aux résidents** pour répondre à leurs difficultés de parcours. **Cet accompagnement est un levier fort d'insertion par le logement, et constitue ainsi la clé du Logement d'abord.**

Le plan Logement d'abord et les mesures mises en œuvre dans ce cadre ont relancé l'ouverture des pensions de famille depuis 2017. Le plan de traitement des foyers de travailleurs migrants (PTFTM) garantit également la production de nouveaux logements. Pour étendre cette dynamique à l'ensemble des résidences sociales, il est nécessaire de **faciliter la construction de nouvelles structures, et la réhabilitation de celles qui doivent adapter leur offre aux besoins actuels.**

Co-construite par les services de l'Etat, les acteurs du logement accompagné et les collectivités territoriales, une nouvelle feuille de route a été présentée en mai 2021. Structurée autour de 4 principaux axes déclinés en actions opérationnelles, elle vise à **aider les différents acteurs à dépasser les difficultés économiques** pour construire davantage de résidences sociales, **renforcer la mobilisation du foncier disponible, lever les appréhensions** des acteurs locaux par une communication ciblée, et **mieux intégrer les résidences sociales dans la politique du Logement d'abord.**

Une semaine nationale pour mieux connaître les pensions de famille

Du 4 au 10 octobre, plus de 160 pensions de famille et résidences accueil ouvriront leurs portes au grand public et à leurs partenaires partout en France à l'occasion de la Semaine nationale des pensions de famille, une initiative inter-associative soutenue par l'État dans le cadre du plan Logement d'abord. Les hôtes et résidents proposeront à cette occasion de nombreuses activités pour mieux connaître ces lieux de vie qui permettent à 20 000 personnes ayant connu un parcours de grande exclusion de bénéficier d'un logement individuel et adapté et d'espaces partagés animés par les hôtes de la pension.

Les pensions de famille et résidences accueil tiennent un rôle majeur dans le déploiement du plan Logement d'abord, qui fixe un **objectif ambitieux de création de 10 000 places nouvelles entre 2017 et 2022**. Outil plébiscité par tous les acteurs, leur pertinence en matière d'insertion des personnes au long parcours de rue et d'hébergement est largement reconnue. **Plus de 5 200 places ont été ouvertes depuis 2017 et plusieurs centaines de structures sont en cours de construction**, ce qui conduira à l'ouverture de plusieurs milliers de nouvelles places dans les mois à venir.

Près de **950 pensions de famille et résidences accueil existent aujourd'hui** en France. Ce sont des résidences de petite taille, qui accueillent des personnes à faible niveau de ressources, en situation d'isolement ou d'exclusion (ayant souvent connu un parcours marqué par la privation de logement et la rue). Ces personnes bénéficient d'un logement autonome et durable – un « chez soi » – leur permettant de renouer progressivement, et à leur rythme, avec l'usage d'un logement privatif. **La présence d'espaces communs permet l'organisation d'activités collectives et favorise la création de liens entre les résidents**, et le développement d'échanges à l'extérieur de la pension de famille. La présence des hôtes, au quotidien, est essentielle dans l'animation de cette vie collective. Ils assurent un **accompagnement de proximité des résidents, basé sur l'écoute et la relation de confiance**.

La Semaine nationale des pensions de famille, initiative inter-associative soutenue par l'État, a pour objectif d'améliorer la visibilité de cette offre spécifique de logement, notamment auprès du grand public et des partenaires des pensions de famille et résidences accueil, dont les collectivités locales. L'organisation d'événements (portes ouvertes, repas partagés, inaugurations, représentations théâtrales, débats ...), partout en France, permettra de valoriser ce modèle d'accès au logement qui a largement démontré son utilité.



« DANS MA
PENSION DE FAMILLE,
JE ME RECONSTRUIS »

Jean-Jacques, 56 ans

LA SEMAINE
NATIONALE
DES PENSIONS
DE FAMILLE
4-10 octobre 2021

ANNEXE

AGIR CONTRE LE SANS-ABRISME : FEUILLE DE ROUTE DU SERVICE PUBLIC DE LA RUE AU LOGEMENT

Mettre en place le Service public de la rue au logement

- ✓ Déployer le plan quinquennal pour le **Logement d'abord**
- ✓ Piloter la **transformation du parc d'hébergement** selon une trajectoire pluriannuelle cohérente avec le Logement d'abord
- ✓ **Faire des SIAO** la clef de voûte de la mise en œuvre du Logement d'abord au niveau territorial
- ✓ Construire une **nouvelle tarification des CHRS** et proposer des mesures de simplification administrative
- ✓ **Mieux accueillir les publics spécifiques** comme les femmes victimes de violence, les jeunes en errance, les personnes en situation de grande marginalité
- ✓ **Poursuivre l'humanisation et la rénovation** des centres d'hébergement et des accueils de jour
- ✓ **Construire une stratégie** et une réponse conjointes avec le Ministère de l'Intérieur sur l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile
- ✓ Mieux **accompagner les personnes migrantes** dans l'hébergement
- ✓ Renforcer le dialogue avec le **secteur associatif**

Développer les leviers structurels du déploiement du Logement d'abord

- ✓ **Améliorer la connaissance du public sans domicile** et la visibilité des études existantes
- ✓ **Construire un SI-SIAO à la hauteur des attentes** des utilisateurs et des enjeux de pilotage de la politique publique
- ✓ **Développer l'offre de logement adapté** : résidences sociales, intermédiation locative, pensions de famille, PLAI adapté
- ✓ **Accélérer l'accès au logement des personnes sans domicile fixe**, notamment les réfugiés, en renforçant l'animation territoriale avec l'ensemble des acteurs
- ✓ **Développer les approches territoriales partenariales** et accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre du Logement d'abord
- ✓ **Transformer et mettre en cohérence l'offre d'accompagnement** des ménages sans domicile
- ✓ **Dynamiser les approches combinées** emploi-logement et santé-logement

Mettre la performance sociale au coeur de la lutte contre le sans-abrisme

- ✓ **Faire du programme 177 l'instrument d'un déploiement du Logement d'abord** selon une trajectoire pluriannuelle et maîtrisée
- ✓ **Construire une programmation territoriale pluriannuelle**
- ✓ **Donner la lisibilité** aux acteurs et **engager une démarche concertée de maîtrise des coûts**, pour avoir des prix à la place de l'hébergement plus cohérents et adaptés en fonction des territoires
- ✓ **Systématiser le pilotage par les résultats** et la **recherche de performance sociale**
- ✓ **Renforcer le dialogue de gestion** avec les territoires et les opérateurs
- ✓ Refondre le **dispositif de suivi du parc d'hébergement** et simplifier les dispositifs d'enquête
- ✓ Poursuivre la **professionnalisation des acteurs associatifs**

Prévenir les ruptures

Mettre en oeuvre le 3ème plan interministériel de prévention des expulsions

- ✓ Assurer une transition progressive de l'état d'urgence sanitaire vers une **reprise maîtrisée de la gestion courante de la procédure d'expulsion locative**
- ✓ **Améliorer l'instruction informatisée des signalements** de personnes menacées d'expulsions et la capacité à suivre l'activité (Exploc)
- ✓ **Renforcer le pouvoir des CCAPEX** et étendre leur implantation au niveau infra-départemental
- ✓ Poursuivre les travaux de **construction d'une stratégie d'indemnisation des bailleurs**
- ✓ **Intégrer les métropoles** dans la stratégie territoriale de prévention des expulsions locatives

Développer une stratégie globale de prise en compte des gens du voyage

- ✓ **Améliorer la prise en compte de l'habitat des gens du voyage**
- ✓ **Réhabiliter des aires permanentes d'accueil** dans le cadre du plan de relance
- ✓ Établir un **plan général d'amélioration des conditions d'accueil et de vie** des gens du voyage
- ✓ **Améliorer la scolarisation et la persévérance scolaire** des enfants de familles itinérantes et du voyage
- ✓ Relancer les **schémas départementaux** des gens du voyage
- ✓ **Piloter la Commission nationale consultative des gens du voyage** pour un mandat de 5 ans

Transformer les foyers de travailleurs migrants

- ✓ **Accélérer le plan de traitement des foyers de travailleurs migrants** via le plan de relance et le soutien aux opérateurs
- ✓ **Renforcer l'animation du réseau** et diffuser les bonnes pratiques
- ✓ Déployer le feuille de route pour **augmenter la création de résidences sociales** et préciser leur orientation sociale
- ✓ **Renforcer le suivi spécifique** des migrants (crise sanitaire, canicule)

Agir sur tous les leviers mobilisables pour résorber les bidonvilles

- ✓ **Redynamiser la politique de résorption des bidonvilles** en renforçant les stratégies partenariales territoriales de résorption des bidonvilles
- ✓ **Améliorer le repérage et la scolarisation des enfants en situation de grande précarité** (squats, bidonvilles, rue, hôtels sociaux...) et développer la persévérance scolaire
- ✓ Développer une **version professionnelle de la plateforme numérique**
- ✓ Développer un **réseau d'intervenants spécialisés**

**Délégation interministérielle
à l'hébergement et à
l'accès au logement**

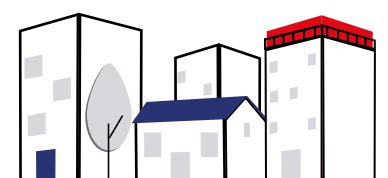
Grande Arche de la Défense - paroi Sud

92 055 LA DÉFENSE

contact.dihal@dihal.gouv.fr

tél. 01 40 81 33 60

dihal.gouv.fr



PLAN QUINQUENNAL POUR LE
LOGEMENT D'ABORD